



COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

Mairie de Saint-Junien

Ce document est destiné à l'ensemble des associations de Saint-Junien.
Il précise les offres et les modalités que le service *communication* de la Mairie de Saint-Junien met à leur disposition.

! Envoi des demandes

Les demandes sont à envoyer à l'aide du formulaire **DEMANDE DE COMMUNICATION** à communication@saint-junien.fr

II Mot du maire

Dans le cadre d'événements exceptionnels, le maire de Saint-Junien peut rédiger un discours à insérer dans une plaquette de communication.

II, Délai

La demande devra intervenir au minimum 3 semaines avant la date de livraison.

II Impressions

II, Délai

La demande d'impressions devra être faite au minimum 7 jours avant la livraison.

II, Formats

Les documents fournis devront être fournis sous format numérique.
Les formats préconisés sont jpeg ou PDF.

II, Envoi des documents

Les documents seront envoyés à communication@saint-junien.fr ou apportés sur clé USB au service communication.

II, Quantité d'impressions

Nombre maximal d'impressions par an : 1000 feuilles A4
(1 A3 = 2 A4 = 4 A5 = 8 A6 / 1 recto-verso = 2 feuilles)

II, Mentions et logo

Les mentions légales devront être inscrites sur les documents :

- ▶ Flyer : Impression Ville de Saint-Junien - Ne pas jeter sur la voie publique
- ▶ Affiche : Impression Ville de Saint-Junien

Si la Mairie est partenaire de l'événement, le logo de la Mairie devra apparaître sur les impressions.
Le logo pourra être fourni par nos soins aux formats jpeg, png, eps ou ai.
La charte graphique de la Mairie de Saint-Junien devra être respectée.

|| Agenda du site internet

www.saint-junien.fr/agenda

|| Conditions

- ▶ L'événement se déroule à Saint-Junien
- ▶ L'événement est organisé par une association de Saint-Junien
- ▶ L'événement est exceptionnel

Sont donc exclus :

- ▶ Les matches hebdomadaires, animations régulières, assemblées générales
- ▶ La reprise annuelle des activités
- ▶ Les événements qui ne répondent pas aux critères ci-dessus
- ▶ ...

|| Délai

La demande peut être faite à tout moment.

Le temps de traitement est de 48h ouvrées

|| P'tit bonjour

Les associations peuvent demander à voir leurs événements paraître dans l'agenda du magazine mensuel.

|| Conditions

- ▶ L'événement se déroule à Saint-Junien
- ▶ L'événement est organisé par une association de Saint-Junien
- ▶ L'événement est exceptionnel

Sont donc exclus :

- ▶ Les matches hebdomadaires, animations régulières, assemblées générales
- ▶ La reprise annuelle des activités
- ▶ Les événements qui ne répondent pas aux critères ci-dessus
- ▶ ...

Des brèves informations issues des associations peuvent aussi être éditées dans la rubrique Vite dit. Elles seront validées ou non par le comité de rédaction du magazine.

|| Délai

La demande doit être formulée au minimum 30 jours avant la parution du magazine.

II Réseaux sociaux

www.facebook.com/villedesaintjunien - www.instagram.com/villedesaintjunien

Un agenda des événements de la semaine à venir sera publié tous les dimanches sur les réseaux sociaux.

I, Conditions

- ▶ L'événement se déroule à Saint-Junien
- ▶ L'événement est organisé par une association de Saint-Junien
- ▶ L'événement est exceptionnel

Sont donc exclus :

- ▶ Les matches hebdomadaires, animations régulières, assemblées générales
- ▶ La reprise annuelle des activités
- ▶ Les événements qui ne répondent pas aux critères ci-dessus
- ▶ ...

I, Délai

La demande doit être formulée au minimum 15 jours avant l'événement.

II Panneaux lumineux

I, Conditions

- ▶ L'événement se déroule à Saint-Junien
- ▶ L'événement est organisé par une association de Saint-Junien
- ▶ L'événement est exceptionnel

Sont donc exclus :

- ▶ Les matches hebdomadaires, animations régulières, assemblées générales
- ▶ La reprise annuelle des activités
- ▶ Les événements qui ne répondent pas aux critères ci-dessus
- ▶ ...

L'annonce comprendra :

- ▶ Le nom de la manifestation et celui de l'association (si suffisamment d'espace disponible)
- ▶ Le lieu, la date et éventuellement les horaires de l'événement
- ▶ Un numéro de téléphone pour réservations ou informations si nécessaire

I, Délai

Les informations seront publiées sur les panneaux 15 jours avant la date de l'événement.

II Panneaux d'affichage municipal

I, Dimensions

Les affiches des panneaux d'information ont des dimensions de 120x176 cm.

I, Durée & nombre

Le nombre et la durée de la mise à disposition des panneaux seront donnés par le service communication en fonction des disponibilités aux dates souhaitées.

I, Conditions

- ▶ L'événement se déroule à Saint-Junien
- ▶ L'événement est organisé par une association de Saint-Junien
- ▶ L'événement est exceptionnel

Sont donc exclus :

- ▶ Les matches hebdomadaires, animations régulières, assemblées générales
- ▶ La reprise annuelle des activités
- ▶ Les événements qui ne répondent pas aux critères ci-dessus
- ▶ ...

I, Délai

Les affiches devront être amenées à la mairie 2 semaines avant installation.

II Goodies

La mairie peut fournir (avec parcimonie) quelques cadeaux « gadgets » (stylos, porte-clés, ...).

La demande sera examinée et évaluée selon les quantités demandées, la manifestation et les stocks en réserve.

I, Conditions

- ▶ L'événement se déroule à Saint-Junien
- ▶ L'événement est organisé par une association de Saint-Junien
- ▶ L'événement est TRES exceptionnel

I, Délai

La demande devra intervenir au minimum 3 semaines avant la date de livraison.